



CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2011-2012

RB

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Procès-verbal de la réunion du 16 juillet 2012

ORDRE DU JOUR :

1. Présentation du Rapport annuel de la Coopération
2. 6439 Projet de loi sur les marchés publics de la défense et de la sécurité et portant transposition de la directive 2009/81/CE
- Désignation d'un rapporteur
3. Dossiers européens:
 - adoption de la liste des documents transmis par les institutions européennes entre le 7 et le 13 juillet 2012
 - présentation de documents qui sont dans la compétence de la commission:

COM(2012) 334: RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL RAPPORT SUR L'AVANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME D'INFORMATION SCHENGEN DE DEUXIÈME GÉNÉRATION (SIS II) Juillet 2011 - Décembre 2011
(Rapporteur: M. Hauptert)

COM(2012) 339: RAPPORT DE LA COMMISSION AU CONSEIL ET AU PARLEMENT EUROPÉEN sur la mise en œuvre de l'assistance macrofinancière aux pays tiers en 2011
(Rapporteur: M. Angel)

JOIN(2012)19: COMMUNICATION CONJOINTE AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL Élaboration d'une politique de l'UE pour la région de l'Arctique : progrès réalisés depuis 2008 et prochaines étapes
(Rapporteuse: Mme Arendt)

4. Divers

*

Présents : M. Xavier Bettel, M. Fernand Boden, Mme Christine Doerner, M. Georges Engel (remplaçant M. Marc Angel), M. Ben Fayot, Mme Marie-Josée Frank, M. Norbert Hauptert, M. Fernand Kartheiser, M. Roger Negri (remplaçant Mme Lydia Mutsch), M. Marcel Oberweis, Mme Lydie Polfer

M. Charles Goerens, membre du Parlement européen

Mme Marie-Josée Jacobs, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire

M. Marc Bichler, Directeur de la Coopération au développement

M. Manuel Tonnar, Coordinateur des Programmes

M. Jean-Paul Bever, Mme Rita Brors, Administration parlementaire

Excusés : M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Mme Lydia Mutsch

*

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la Commission

*

1. Présentation du Rapport annuel de la Coopération

Mme la Ministre présente le Rapport annuel 2011 de la Coopération, en mettant l'accent sur les éléments suivants.

L'aide publique au développement internationale a baissé d'un milliard d'euros en 2011 par rapport à l'année précédente, alors que les besoins en financement du développement ont continué à croître. La qualité de l'aide, sujet du 4^e Forum à haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui s'est tenu en novembre 2011 à Busan en République de Corée, est donc plus importante que jamais. Un souci a été d'intégrer la Chine dans les discussions sur l'efficacité et l'objectif de l'aide.

Au plan national et bilatéral, les relations avec le Niger ont pu être renouées après une suspension de deux ans pour cause de crise constitutionnelle et de coup d'Etat. Des Programmes indicatifs de coopération (PIC) de troisième génération signés avec les gouvernements respectifs du Cap Vert, du Nicaragua, du Laos et du Vietnam ont pu démarrer, des PIC avec les gouvernements du Sénégal et d'El Salvador pouvant démarrer en 2012. Ensemble avec le secteur privé, le projet emergency.lu a été mis sur pied. Les Territoires palestiniens occupés bénéficient d'un statut particulier qui permet de les assimiler aux pays partenaires de la Coopération luxembourgeoise.

En 2011, l'aide publique au développement (APD) luxembourgeoise se chiffre à 294.322.548 euros, ce qui constitue 0,97% du RNB. Le Luxembourg se situe au troisième rang parmi les bailleurs de fonds, derrière la Norvège (1,02%) et la Suède (1%), devant le Danemark (0,86%) et les Pays-Bas (0,75%).

Le Rapport annuel 2011 contient un chapitre sur le Comité interministériel tel que prévu par la loi du 9 mai 2012 modifiant la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement. Cinq réunions ont eu lieu avec le Cercle des ONG de développement, notamment sur la réforme de la loi du 6 janvier 1996.

La coopération multilatérale se fait par le biais des agences, fonds et programmes des Nations Unies, d'une part, et par le soutien d'organisations actives dans certains domaines. Au moins la moitié de l'aide luxembourgeoise destinée à la coopération multilatérale est déboursée pour le soutien des pays partenaires de la coopération.

En 2011, les 95 ONG-D luxembourgeoises qui ont l'agrément du ministère des Affaires étrangères en vertu de la loi du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement, ont déboursé 34.178.731 euros pour des activités de coopération au développement.

Quant à l'action humanitaire, l'année 2011 a été principalement marquée par la sécheresse dans les pays de la Corne d'Afrique, les crises politiques violentes en Libye et en Côte d'Ivoire, la triple catastrophe – tremblement de terre, tsunami et incident nucléaire – au Japon, et par l'annonce d'une nouvelle crise alimentaire et nutritionnelle dans le Sahel.

L'appui aux programmes donne une grande panoplie de possibilités aux jeunes volontaires. Un encadrement similaire pourrait être développé en faveur des personnes pensionnées désirant de s'activer bénévolement dans la coopération au développement.

Parmi les activités de sensibilisation et d'éducation à la coopération, Mme la Ministre évoque notamment les projets entre le Lycée technique Alexis Heck et cinq écoles partenaires au Vietnam.

Mme la Ministre souligne l'importance du Rapport annuel de la coopération au développement qui est utilisé non seulement dans les rapports avec les pays partenaires, mais aussi pour documenter au niveau européen et international l'effort fait par la coopération luxembourgeoise. Dans le même but a été créé un site internet de la Direction de la Coopération.

Débat

Mme la Ministre et ses collaborateurs répondent aux interventions et questions des députés. Il y a lieu de retenir de la discussion ce qui suit.

L'appui international à la coopération au développement a tendance à diminuer. En 2011, l'aide internationale a baissé d'un milliard d'euros. Le gouvernement luxembourgeois maintient son engagement de dépenser 1% du RNB pour l'aide publique au développement. Un partenariat avec le secteur privé peut s'avérer utile et nécessaire, comme p. ex. le partenariat dans le cadre du projet emergency.lu.

Le membre du Parlement européen présent précise qu'au niveau européen, l'aide a baissé de 0,44% à 0,42% du RNB. Certains Etats membres comme l'Espagne ont diminué leur appui à cause de la crise économique. Il est difficile d'expliquer p. ex. à un jeune Portugais pourquoi le Brésil perçoit de l'aide au développement. Il est donc important de faire un choix bien fondé des pays percevant l'aide publique au développement. L'orateur informe qu'il prépare un Rapport de la Commission du Développement au Parlement européen et que ce document sera probablement disponible en automne. L'effort du Luxembourg est exemplaire en ce qui concerne l'aide au développement, d'autres Etats membres n'arrivant même pas au seuil de 0,7% du RNB fixé par le Consensus européen de 2005. Les Pays-Bas et l'Allemagne dépensent peu pour l'aide au développement malgré leur bonne situation économique.

Mme la Ministre ajoute que dans les pays partenaires, la situation devient également toujours plus difficile. Or, on ne peut pas y réagir en donnant de plus en plus de fonds, mais il faut insister à ce que la redistribution de la richesse se

fasse de manière équitable. Il faut également inciter les pays partenaires à entamer une coopération régionale avec leurs pays voisins.

En 2011, l'aide au Mali était plus élevée parce que le PIC venait à terme et certains projets avaient besoin d'un soutien plus élevé pour s'achever. Il était prévu de négocier un nouveau PIC pour 2012, ce qui a été interrompu suite au coup d'Etat.

Un membre de la commission propose d'organiser un événement en marge des Assises de la Coopération permettant aux députés de rencontrer des coopérants luxembourgeois qui travaillent sur le terrain et peuvent informer sur leurs expériences. Mme la Ministre répond que ceci est dans la compétence des ONG qui participent aux Assises.

Chaque jour, de nouvelles demandes d'agrément arrivent à la Direction de la Coopération. Or, souvent il y a double emploi avec une des 95 ONG-D déjà agréées. Les ONG sont agréées si elles répondent aux critères fixés par la loi. Mme la Ministre fait appel à vérifier d'abord si les projets peuvent être réalisés par une des organisations déjà agréées avant d'introduire une nouvelle demande d'agrément.

La gouvernance et l'organisation interne des structures dans les pays partenaires sont décisives pour la réussite des projets d'aide au développement. L'instabilité politique et l'insécurité en ce qui concerne la propriété des terres agricoles posent problème dans un grand nombre de pays. Un autre problème est que la Chine peut acquérir de grandes surfaces agricoles et des infrastructures en Afrique pour les exploiter dans son propre intérêt. Un membre de la commission souligne qu'il faut davantage soutenir l'agriculture régionale et une meilleure gestion de l'énergie. Mme la Ministre cite l'exemple d'une étude réalisée en collaboration avec l'Université de Trèves ayant pour but d'analyser comment le Cap Vert peut exploiter ses capacités en matière d'énergie renouvelable pour alimenter des installations de dessalage de l'eau pour irriguer des terres agricoles. Or, il faut distinguer entre l'aide à la coopération au développement et l'aide destinée à la lutte contre le changement climatique, l'une devant s'ajouter à l'autre.

Du côté de la Direction de la Coopération, 25 personnes sont actives dans l'administration et 60 sur le terrain. L'agence LuxDevelopment compte 50 collaborateurs administratifs et 50 collaborateurs permanents sur le terrain. S'y ajoutent des collaborateurs engagés sur place à titre d'engagements à durée déterminée. Environ 250 personnes s'engagent au sein des ONG. Selon les règles du CAD, les revenus des fonctionnaires et collaborateurs sont inclus dans l'aide publique à la coopération.

Mme Ministre rend attentive à des erreurs matérielles sur les pages 85 et 86 du Rapport annuel 2011, concernant le total du soutien des ONG-D. Le chiffre exact s'élève à 47,3 millions d'euros.

Le Président de la commission informe que le débat sur la coopération en séance publique se tiendra le 11 octobre 2012.

2. 6439 Projet de loi sur les marchés publics de la défense et de la sécurité et portant transposition de la directive 2009/81/CE

M. Norbert Hauptert est nommé rapporteur du projet de loi qui est urgent du fait qu'il s'agit de transposer une directive de 2009.

3.

Dossiers européens:

- adoption de la liste des documents transmis par les institutions européennes entre le 7 et le 13 juillet 2012

La liste des documents est adoptée avec la modification suivante :

- les documents COM(2012) 368 et COM(2012) 370 sont classés sous la catégorie B et transmis à la Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural.

Sont nommés rapporteurs :

- M. Oberweis pour les documents COM(2012) 378 et COM(2012) 366 ;
- M. Fayot pour les documents COM(2012) 373 et COM(2012) 375.

- présentation de documents qui sont dans la compétence de la commission:

COM(2012) 334: RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL RAPPORT SUR L'AVANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME D'INFORMATION SCHENGEN DE DEUXIÈME GÉNÉRATION (SIS II) Juillet 2011 - Décembre 2011 (Rapporteur: M. Hauptert)

Le rapporteur informe qu'il s'agit d'un document très technique portant sur le développement du système d'information Schengen de deuxième génération (SIS II). Les deux composantes sont un système informatique centralisé, d'une part, et les systèmes nationaux, de l'autre. Le flux d'information entre les deux composantes devra être adapté au SIS II vers le début de l'année prochaine. Ceci comporte des efforts financiers par les Etats membres pour adapter leur système national respectif. Le rapport détaille les étapes nécessaires au niveau juridique et technique. Le développement du SIS II a débuté en 2002. Le coût global a été fixé à 148 millions d'euros, dont 95 millions d'euros ont été déboursés jusque fin décembre 2011. Par le biais du Fonds pour les frontières extérieures, les efforts nationaux peuvent être soutenus.

Le rapporteur propose d'inviter un expert dans une réunion ultérieure pour être renseigné sur l'avancement du système au Luxembourg. Il se demande en outre pourquoi ce document très technique ait été classé dans la catégorie B.

COM(2012) 339: RAPPORT DE LA COMMISSION AU CONSEIL ET AU PARLEMENT EUROPÉEN sur la mise en œuvre de l'assistance macrofinancière aux pays tiers en 2011 (Rapporteur: M. Angel)

La présentation de ce document est reportée à une réunion ultérieure.

JOIN(2012)19: COMMUNICATION CONJOINTE AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL **Élaboration d'une politique de l'UE pour la région de l'Arctique : progrès réalisés depuis 2008 et prochaines étapes**

(Rapporteure: Mme Arendt)

La présentation de ce document est reportée à une réunion ultérieure.

4. Divers

Le Président de la commission rappelle l'invitation à la réunion de l'AWEPA (European Parliamentarians for Africa).

La commission convient de tenir la prochaine réunion le 17 septembre 2012.

Luxembourg, le 4 octobre 2012

La secrétaire,
Rita Brors

Le Président,
Ben Fayot